

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS.—L'assemblée générale annuelle des actionnaires du Censeur aura lieu le mardi 30 mai, à six heures et demie du soir, dans les bureaux du journal.

Ceux d'entre eux qui ne pourraient pas y assister sont priés de s'y faire représenter par procuration.

Lyon, le 19 mai 1848.

Près de trois mois écoulés depuis la révolution ont permis aux partis de se reformer. On s'était écrié qu'il n'y avait plus de partis en France; le pouvoir s'est bercé dans cette folle pensée, et, au lieu d'agir avec promptitude, il a commis la faute d'ajourner les élections; il a perdu là un temps précieux, et maintenant que l'Assemblée nationale est réunie, nous sommes impatients comme des enfants, nous ne savons pas procéder avec ordre; nous demandons à grands cris une constitution que le pouvoir exécutif n'a pas osé préparer, dans la crainte de blesser une puerile susceptibilité de l'Assemblée.

Le mal est fait; aujourd'hui ce n'est pas l'insurrection qui pourra le réparer.

Quand la guerre civile aura éclaté dans Paris, quand Lyon, Marseille, Rouen et les grandes villes seront ensanglantées, les questions qui nous occupent seront-elles résolues? Le travail sera-t-il mieux rétribué, le prolétariat aura-t-il cessé? Croit-on qu'il faille exterminer une partie de la population pour rendre l'autre plus heureuse ou plus tranquille? Ne comprend-on pas que de l'accord de tous naîtra la prospérité publique, mais de cet accord seulement?

L'Assemblée nationale est au-dessous de sa mission; jusqu'à ce moment, rien de grand, rien de sérieux. La Convention avait bien une autre allure, quand elle délibérait au milieu du peuple qui la pressait de toutes parts. La séance du 16 mai devait être pour elle un jour décisif; elle l'a passée en récriminations, en reproches, en accusations mesquines; elle pleurait sa dignité méconnue la veille. Rien d'élevé, rien de beau. Mais encore une fois ce n'est pas là un motif pour la briser violemment; il faut attendre et juger en connaissance de cause.

C'est au pouvoir qu'il appartient de prendre les mesures qui doivent assurer la liberté des discussions, les mesures d'ordre capables de ramener la tranquillité dans le pays; que l'Assemblée s'occupe de la constitution. Pas de confusions, pas d'empiétements; ils engendreraient le chaos.

La majorité de l'Assemblée n'est pas animée de l'esprit démocratique de la révolution, nous avons été des premiers à le constater, mais nous avons les moyens de la contraindre moralement à suivre les inspirations de la France, à voter une constitution telle que la veut la nation.

La presse est libre; la révolution a brisé le baillon attaché sur sa bouche, si elle n'est pas lâche, si elle ne trahit pas les intérêts du peuple, qu'elle parle, elle sera entendue. Le droit d'association est consacré, que les citoyens se réunissent et expriment leurs vœux par des pétitions. Les clubs sont ouverts, qu'on y discute les grandes questions que devra embrasser le nouveau pacte. Nous n'avons pas donné de cahiers aux représentants du peuple, mais nous pouvons leur tracer la conduite qu'ils ont à suivre en leur disant les volontés de la nation. C'est là aujourd'hui le seul moyen de faire triompher les idées.

Les violences commises contre la convention ont abouti au 9 thermidor; le crime du 18 brumaire a abouti à Sainte-Hélène. Quand le 24 février le peuple de Paris a dissous la chambre, ce n'était pas seulement cette population parisienne qui était lasse du gouvernement, c'était l'immense majorité de la nation; la France était l'intelligence qui pense, l'esprit qui réfléchit, le sentiment qui condamne, Paris a été le bras. L'arrêt de la monarchie avait été rendu par le pays, la capitale l'a exécuté. Les révolutions qui seront tentées par le petit nombre, ou ne réussiront pas, ou appelleront de promptes réactions; il faut, pour qu'elles réussissent, et surtout pour qu'elles soient durables, que l'esprit public y soit préparé.

Si la journée d'hier s'est passée sans collision sanglante, il s'en faut toutefois de beaucoup que le calme ait régné dans notre cité, et nous avons à déplorer des scènes de désordre d'autant plus étranges et inattendues que l'appareil de la force armée autour du Palais-de-Justice semblait une garantie contre toute tentative de violence. Il n'en a point été ainsi, et nous le disons avec la plus profonde douleur, des actes que l'on devait, que l'on pouvait empêcher, et qu'une inertie inconcevable a pour ainsi dire autorisés, ont été commis au désespoir de tous ceux qui veulent l'ordre véritable, fondé sur la légalité et la justice, et non sur la faiblesse et l'inaction de ceux auxquels nos institutions démocratiques confient le soin de protéger les citoyens.

Eh quoi! tout ce déploiement de force armée n'a pas même prévenu l'arrestation étrange d'un agent de l'autorité! Eh quoi! le palais est environné de troupes de toutes armes, gardes nationaux et gardes mobiles, des hommes se présentent et on les laisse passer sans leur demander ni ce qu'ils veulent, ni d'où ils viennent, ni où ils vont! Ils pénètrent dans la rue du Palais, s'y rangent en bataille, ils montent au deuxième étage où se trouve le parquet du procureur de la République, de-

mandent la remise des prisonniers qui leur sont refusés jusqu'à ce que la justice ait prononcé! Ils s'emparent de nouveau de M. Tabouret, l'entraînent à travers les escaliers, le poussent avec violence, traversent avec leur prisonnier, un des représentants les plus directs de l'autorité, les gardes nationaux qui encombrèrent les couloirs, et pas un mot, pas un geste! Personne pour prendre au moins de vive voix, la défense d'un homme qui remplit le devoir que ses fonctions lui imposent! Personne pour comprendre que cet agent de l'autorité insultée en sa personne représente le gouvernement de la République!

M. Tabouret a été entraîné, enlevé; il a traversé le quai Humbert, et, chose qu'il faut avoir vue pour la croire, ceux qui l'escortent se croisent, à la hauteur du Pont-du-Change, avec un détachement de cent hommes au moins; le capitaine est averti que l'on emmène le substitut du procureur de la République: il répond qu'il n'a pas d'ordre, comme si la garde nationale n'avait pas toujours l'ordre de défendre la liberté des citoyens; comme si la loi naturelle et la loi écrite ne devaient pas suppléer à l'absence des ordres de l'autorité supérieure; comme si cette dernière pouvait prévoir qu'à telle heure, à tel moment, un de ses agents devait être arrêté, et pouvait donner des ordres en conséquence; comme si les prescriptions de la loi pénale n'étaient pas un ordre pour tous les corps militaires; comme s'il était besoin d'ordres pour faire cesser la violation des lois et des garanties de la liberté individuelle!

La brutalité des violences faites à M. Tabouret n'a pas tardé à s'accroître en raison même de l'inertie de la force publique; trainé par le collet, frappé, les vêtements déchirés, maltraité comme on ne ferait pas d'un voleur ou d'un assassin, il a dû subir, dans l'abattement de ses forces, dans l'épuisement de son courage, les plus cruelles avanies; on nous dit, on nous affirme, et nous n'osons pas le croire, tant ce serait honteux, qu'on lui aurait mis une corde au cou, et que, dans cette attitude humiliante, la multitude qui l'accompagnait lui aurait fait traverser une partie de Lyon et de la Croix-Rousse! C'est là le comble de l'odieuse! De pareils actes resteront-ils impunis? Qu'a fait hier l'autorité militaire, que fait-elle encore aujourd'hui? Que compte-t-elle faire demain?

Sur les trois heures, l'ordre est arrivé de délivrer les prisonniers; à trois heures et demie, M. le général Neumayer, accompagné du colonel de la 4^e légion, M. Denant, et de quelques officiers d'état-major de la garde nationale, a passé en revue les postes du Palais-de-Justice; le rappel battait dans les différents quartiers de Lyon.

Nous ne pouvons ici nous empêcher de faire remarquer que durant toute la matinée, alors qu'on redoutait une attaque contre la prison, il n'a été pris aucune mesure. A l'Hôtel-de-Ville, à l'hôtel du général, à la préfecture, personne ne voulait prendre une décision. L'initiative et la responsabilité étaient refusées par tout le monde. Mais quand les prisonniers ont été délivrés, quand tout prétexte de collision disparaissait, l'ordre a été donné de battre le rappel. Les magasins se sont alors fermés; l'émotion a augmenté, la panique a régné toute la soirée.

Entre sept et huit heures, M. Tabouret a été rendu à la liberté; M. Bacot, avocat, était monté deux fois à la Croix-Rousse pour obtenir la liberté de son ancien confrère; deux fois ses efforts ont été vains. Il a fallu qu'il descendit en laissant son ami en prison.

A ce propos, nous demanderons des explications sur les arrestations faites sans aucune espèce de mandat par des hommes qui méconnaissent complètement les plus simples notions de liberté individuelle. On a vu, nous dit-on, des personnes arrêtées et entraînées à la Croix-Rousse, sous prétexte que les opinions qu'elles émettaient dans des groupes ne convenaient pas à ceux qui les arrêtaient. Si encore ces personnes étaient conduites à la mairie ou au parquet, devant un magistrat quelconque; mais non, il paraît qu'il y a une justice occulte chargée de les interroger.

Ces faits sont tellement graves, que nous avons de la peine à y croire. Si ces enlèvements ont lieu, quand bien même ils ne seraient suivis d'aucun mauvais traitement, l'autorité doit intervenir. Autrement, nous croirions bientôt que c'est le moyen-âge qui ressuscite.

Nouvelles d'Italie.

Nous lisons dans la correspondance particulière de Florence du 11 mai :

Si l'Italie veut sortir victorieuse de la lutte, il faut qu'elle se lève tout entière. Il ne suffit pas de crier dans les rues : *Morte ai Tedeschi, Viva l'indipendenza Italiana*; il ne suffit pas de se coiffer d'un chapeau à la malcontent; il ne suffit pas de faire des ovations aux braves volontaires qui vont combattre et mourir pour la patrie, il faut les imiter, marcher avec eux. Si l'Italie veut reconquérir son indépendance, il est nécessaire qu'elle se saigne jusqu'au dernier sang; sinon elle retombera sous le joug de l'Autriche, ou elle sera obligée pour le secouer de recourir à l'étranger. Quelle honte ne serait-ce pas pour un pays qui compte 24 millions d'habitants!

— Charles-Albert a enfin reçu sa grosse artillerie de siège; on annonce qu'il se dispose à donner un nouvel assaut à Peschiera. Les Autrichiens qui sont dans cette place font chaque jour des sorties, mais ils sont repoussés avec perte.

— D'après la *Gazette de Bologne*, l'armée piémontaise comprend 70 mille hommes de troupes régulières, sans parler des corps francs.

— Le général Durando, à la date du 20 avril, était à Trévise où il a fixé son quartier-général; il est à la tête de 10 à 12 mille hommes de troupes régulières ou volontaires des états pontificaux et 16 pièces de canon. Il a dû être rejoint par le général Ferrari, qui a quitté Bologne le 1^{er} mai, et qui était à Padoue le 4 avec un autre corps de troupes pontificales que l'on dit être de 5 à 6 mille hommes.

Les troupes réunies des généraux Durando et Ferrari sont les seules qui puissent s'opposer, soit à la jonction du général Nugent avec Radetski, soit à sa marche sur Venise.

BOLOGNE. — Le barnabite Gavazzi, nouveau Pierre l'Hermite, prêche la guerre sainte dans les principales villes des états pontificaux et vénitiens. Sa voix éloquente produit des miracles de générosité; partout où il se fait entendre, les riches et les pauvres se dépouillent de leurs bourses et les femmes de leurs bijoux les plus précieux.

— On lit dans le *Felsineo* de Bologne :

« Un voyageur, qui arrive à l'instant de Trieste, nous donne des détails sur les nombreux préparatifs de guerre faits par les Autrichiens. On a armé tous les bateaux à vapeur du Lloyd pour tomber sur Venise. Le corps d'armée du général Nugent grossit chaque jour; il paraît que les Autrichiens veulent bloquer Venise par terre et par mer. On craint qu'elle ne puisse résister. »

— La *Gazette de Bologne* du 10 annonce que Feltre a été occupée par un corps de 700 Autrichiens commandés par le général Culloz.

— Une lettre de Trévise du 6 mai annonce que quarante habitants au Frioul ont formé un corps particulier pour servir de guide du général Durando, et marcher en avant pour explorer les pays.

VENISE. — Le journal le *Lloyd Autrichien* du 4 mai contient une notification du gouverneur autrichien de Trieste qui met Venise en état de blocus, et annonce que la flotille autrichienne est entrée dans le golfe pour faire respecter ce blocus.

— On lit dans le *Courrier Mercantile* de Gènes :

« La République de Venise, inapte dans le péril, demeure circonscrite dans les murs de cette ville. Jusqu'ici elle n'a reçu aucune adhésion des provinces voisines. »

NAPLES, 3 mai. — La crise ministérielle a recommencé; les ministres de l'instruction publique, des cultes et des finances ont donné leur démission. Le pays est dans un état de désorganisation complète.

— Les dernières nouvelles de Naples, du 14 courant, nous font part d'une certaine agitation qui règne dans ce pays et surtout dans les provinces. Les esprits éclairés sollicitent du gouvernement un concours plus actif et plus puissant dans la guerre de l'indépendance. On se préoccupe vivement des chances que donnent tout retard, toute indécision à une intervention de la France dans les affaires d'Italie. Dans leur juste orgueil de ne devoir leur liberté qu'à eux-mêmes, les Italiens verraient avec grand regret leur territoire devenir le théâtre d'un conflit entre deux nations étrangères. Nos ressources nationales, disent-ils, fermement coordonnées, dirigées dans un but commun, sous une impulsion unique, suffiront certainement à l'Italie pour délivrer son sol de l'étranger; mais qu'on se hâte.

De vives manifestations, faites dans ce sens et peut-être mal interprétées, ont amené quelques modifications dans le ministère napolitain. MM. Ferreti, Imbriani et Ruggiero ont donné leur démission et ont été remplacés par MM. Mana, Troia et Pellicano.

L'escadre napolitaine, composée de quatre frégates et de deux corvettes à vapeur, de deux frégates à voiles de 60 canons, et de quatre bricks, est arrivée à Venise, où deux frégates sardes étaient prochainement attendues. Voilà de quoi prémunir l'union italienne contre les effets du blocus autrichien, pompeusement annoncé par les feuilles de Trieste.

Ce 14, il a été décidé en conseil qu'une nouvelle armée de 20,000 hommes d'infanterie et de dix régiments de cavalerie dont le roi Ferdinand prendrait le commandement en personne serait dirigée en Lombardie. La cavalerie napolitaine est excellente et parfaitement composée, ce sera là une précieuse ressource pour l'armée italienne qui en est à peu près dépourvue. On espère que le vaisseau de ligne et les trois frégates de premier rang dont on presse l'armement pourront être dirigés dans l'Adriatique vers la fin du mois. Ainsi, outre une escadre nombreuse et bien équipée et une excellente flotille à vapeur, Naples aura bientôt, au service de la cause italienne, une armée de 60 à 70 mille hommes.

VENISE, 11 mai. — Hier, l'*Asmodee*, frégate à vapeur de guerre française, est entrée dans notre port. L'embarcation a mis aussitôt à terre deux officiers qui, arrivés sur la Piazzetta, furent accueillis par le peuple avec des manifestations de sympathie; on criait : *Vive l'Italie! Vive la France!*

On dit que l'*Asmodee* sera bientôt suivie d'autres navires.

Théâtre de la guerre. — L'attaque de Peschiera a dû commencer le 15 mai.

Paris, le 17 mai 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On demeure stupéfait et confondu, quand on réfléchit aux violences commises avant-hier contre la représentation nationale, et quand on les compare à la pauvreté des moyens mis en œuvre.

Les auteurs de cette échauffourée avaient mis en avant l'intérêt sacré de la Pologne. Ils savaient qu'à ce nom tous les cœurs vraiment français s'émouvaient; ils savaient qu'en appelant la population de Paris à faire une manifestation en faveur d'une nation trop longtemps malheureuse, ils étaient certains d'éveiller de nombreuses sympathies et d'attirer sur leurs pas un grand concours de citoyens. Et, en effet, aussi long-temps qu'on a pu croire qu'il ne s'agissait que d'aller porter aux représentants de la France des vœux en faveur de la Pologne, la foule a suivi les hommes qui espéraient se servir d'elle pour réussir. Mais aussitôt qu'on a connu le véritable but de la manifestation, quand on a su que, sous prétexte de réclamer l'intervention de nos armes pour une nation que la République,

n'abandonnera pas, nous en sommes sûrs, une atteinte avait été portée à l'inviolabilité de l'Assemblée nationale, les promoteurs du mouvement ont été abandonnés à eux-mêmes et réduits à l'isolement. Combien étaient-ils? Douze cents tout au plus; et encore, parmi ces hommes qui avaient pénétré dans l'enceinte de l'Assemblée, y en avait-il un certain nombre qui, épouvantés de ce qui s'y passait, déclaraient hautement qu'il n'était pas entré dans leur pensée de s'associer à de pareilles violences.

Admettons toutefois que MM. Barbès, Albert, Blanqui, Goblet, Raspail, Huber, etc., aient véritablement conduit à leur suite douze cents individus résolus à faire tout ce qu'on leur commanderait, comment comprendre qu'ils aient pensé un seul instant qu'avec une si faible armée ils tiendraient en échec la garde nationale, la ligne, la garde mobile, toutes les forces enfin dont le gouvernement de la République pouvait disposer pour assurer sa conservation? Un coup de main pouvait réussir, et il a réussi, puisque pendant plus de trois heures neuf cents représentants du peuple ont été condamnés à subir des outrages; mais, le premier moment de stupeur passé, n'était-il pas évident qu'on se reconnaîtrait et qu'on aviserait promptement au rétablissement de l'ordre. C'est là ce qui devait inévitablement arriver, c'est là ce qui est arrivé, et, si une chose nous étonne, c'est qu'il ait fallu autant de temps pour faire arriver au palais de l'Assemblée nationale la force armée qui en a chassé ceux qui l'avaient envahi. Mais comment se fait-il qu'avant de tenter une semblable entreprise, une entreprise qui ne devait pas réussir puisqu'elle avait contre elle toute la population de Paris, moins quelques centaines d'individus, que les auteurs d'une telle entreprise n'aient pas réfléchi qu'ils allaient se précipiter dans un abîme?

L'attitude de la garde nationale de Paris, l'énergie des mesures prises par la commission du gouvernement ont montré que ni la capitale ni les citoyens qui sont chargés de veiller aux destinées du pays n'étaient disposés à capituler. Le maintien de l'ordre et la préservation de l'Assemblée nationale sont désormais assurés; et, de ce côté, il n'y a plus de péril à redouter. En est-il de même du côté de la liberté, et n'a-t-elle rien à redouter du contre-coup des événements qui viennent d'imprimer à l'opinion publique une si vive commotion? La France est prompte à s'alarmer, quand elle voit l'ordre en danger; et il est arrivé quelquefois que des tentatives criminelles ont coûté bien cher à la liberté. Nous espérons que cette fois il n'en sera pas ainsi, et que l'émotion passée, on se souviendra qu'il faut se mettre sérieusement à l'œuvre de la consolidation de la République. On a bien fait de prendre des mesures décisives pour assurer le rétablissement de l'ordre; point d'anarchie, mais point de réaction! La révolution du 24 février a posé en France le principe de l'établissement d'une république démocratique; il faut que ce principe reçoive la plus large et la plus complète application; il ne faut pas qu'il soit un mensonge, comme le fut après juillet 1830 la promesse d'un trône populaire entouré d'institutions républicaines; il faut que tous les intérêts qui ont été ou délaissés ou sacrifiés pendant que la monarchie pesait sur la France reçoivent enfin satisfaction; il faut, en un mot, non seulement que la révolution pousse comme un arbre fort et vigoureux, mais qu'elle porte ses fruits.

Voilà ce que nous demandons à l'Assemblée nationale; voilà ce que nous attendons de sa sagesse aussi bien que de son intelligence.

— Qu'on nous permette de revenir sur cette mémorable séance du 15 mai, à laquelle nous avons assisté, comme nous avons assisté à la séance du 24 février, quand la régence est venue se faire battre par la souveraineté populaire. M. Wolowski était à la tribune. C'est lui qui ouvrait la discussion sur les affaires de Pologne. A peine avait-il prononcé les premiers mots de son discours, qu'on a entendu au dehors une immense acclamation. Nous avons cru qu'une personne était sortie probablement de la salle pour dire que la discussion commençait, et pour inviter en quelque sorte le peuple à faire écho aux paroles de l'orateur. Nous ignorions ce qui se passait, et nous étions loin de nous douter de la gravité des faits. M. Wolowski, visiblement ému, s'est arrêté un moment; mais l'Assemblée l'a invité à continuer. « Nous devons tous rester en place, se sont écriés quelques membres, la dignité de l'Assemblée y est engagée. » Aussitôt les clameurs du dehors se redoublent. Rien ne peut exprimer le frémissement solennel de la salle tout entière en ce moment suprême où les cris de la foule, se rapprochant de plus en plus, résonnaient sur les vitres comme un roulement de tonnerre. Mais ce qu'il est impossible de décrire, c'est la sensation qui s'est manifestée lorsque les portes du fond se sont ouvertes devant M. Degoussé, questeur, qui était suivi des huissiers et de plusieurs officiers de la garde nationale tout effarés.

Le visage de M. Degoussé disait tout, avant qu'il eût parlé; on avait compris, dès ce moment, que la vague populaire venait de rompre toutes les digues. Ce qu'on ne savait pas, c'était la conduite du général Courtais. Aussi les mots : *En accusation ! en accusation !* ont-ils retenti d'une manière terrible, quand le questeur a dit ces simples mots : « Le commandant en chef de la garde nationale a ordonné à la garde mobile de mettre ses baïonnettes dans le fourreau. »

Ce qui s'est passé ensuite, l'irruption subite de ces hommes dans les tribunes, d'où ils descendaient dans la salle; ces bannières flottantes, ces cris, ces gestes menaçants, ces blouses flottant au vent de la colère, la stupeur et l'immobilité des représentants sur leur siège, c'est une scène qui appartient aux mille et une nuits. Elle a passé devant nos yeux comme un mirage terrible et fantastique.

— Aujourd'hui, M. Lamartine a quitté le Luxembourg à cinq heures avec M. Caussidière, qui devait envoyer sa démission au gouvernement. Ils ont fait route ensemble jusqu'au pont Saint-Michel; là, ils se sont séparés. M. Caussidière a été à la préfecture de police calmer et dissoudre, selon sa promesse, la garde républicaine. M. Lamartine a harangué la garde nationale et les troupes de ligne. Il a été emporté, au milieu des acclamations et de l'enthousiasme universel, jusque dans une maison où on lui a amené une voiture qui l'a reconduit chez lui. Les officiers ont été obligés de faire battre le tambour pour lui ouvrir un passage. Grâce à ses paroles, toutes les inimitiés sont tombées, et les deux troupes fraternisent en ce moment.

— Hier et aujourd'hui le palais de l'Assemblée nationale offrait un aspect des plus curieux : on voyait partout comme la trace d'un ouragan; ici c'est une porte qui n'a plus qu'un panneau, là c'est une serrure brisée, des pièces de fer tordues comme de la cire. Dans les tribunes on voit des banquettes dont le crin a été enlevé, d'autres qui sont brisées; la tribune des sténographes, qui est pourvue d'une double rangée de pupitres a souffert plus que les autres; la foule qui avait envahi cette tribune était si grande, que les sténographes ne pouvaient plus bouger. Ayant les bras pris comme dans un étau, ils étaient réduits au simple rôle de spectateur; quelques uns, voyant qu'ils ne pouvaient plus remplir leurs fonctions, avaient pris le parti de se soustraire à un danger inutile et sont descendus dans la cour pour n'être pas écrasés par la foule toujours envahissante. Après le départ des sténographes, l'avalanche est devenue si forte qu'un grand nombre de pupitres n'ont pu supporter le poids insolite qui leur était imposé; ils se sont brisés, et hier matin il en restait à peine quelques vestiges. Celui qui écrit ces lignes a cependant, le lendemain,

retrouvé son pupitre intact; papier et plumes avaient été respectés.

— On assure que le nouveau général de la garde nationale, le citoyen Clément Thomas, s'est formellement opposé à ce qu'on lui donnât un successeur dans la 2^e légion dont il veut rester colonel. Il n'accepte que provisoirement le grade élevé qu'on lui a conféré; c'est du moins ce qu'il disait hier en parcourant les rangs de la légion. Il est d'avis, d'ailleurs, que le poste si élevé occupé autrefois par l'illustre Lafayette ne peut appartenir qu'à celui dont le nom sortira de l'urne électorale, et qui pourra se dire l'élu de la garde nationale tout entière.

— La cour d'appel s'est réunie ce matin au Palais de Justice pour évoquer l'affaire du 15 mai.

— A ce moment l'on met tous les forts détachés sur le pied de guerre.

L'arsenal de la place Saint-Thomas-d'Aquin est gardé par une batterie d'artillerie de l'armée et par l'infanterie de ligne.

On évalue à 2 millions 300 mille le nombre des cartouches qui ont été distribuées hier et avant-hier à Paris.

La maison de la Commune de Paris, rue de Rivoli, 16, était encore occupée et gardée aujourd'hui par la garde nationale.

La proclamation suivante a été affichée sur tous les murs de Paris :

Citoyens de Paris,

» Au nom de la Pologne, sœur de la France, au nom de la liberté si chèrement conquise, point de guerre civile !

» C'est la voix d'un Polonais, républicain comme vous, qui vous avertit et vous supplie de reprendre vos travaux; ne faites pas de la sainte cause polonaise une arme contre vous-mêmes !

» Songez que chaque balle qui atteindrait l'un de vous tuerait le frère d'un Polonais !

» Laissez les représentants que vous avez choisis délibérer librement et non pas sous la menace d'une violence; ils ne prendront que les décisions conformes à votre honneur et à vos sentiments. Les généreux accents qui ont déjà retenti dans l'Assemblée nationale trouveront un écho dans vos cœurs; ne les laissez pas étouffer par la voix de la discorde !

» Ne donnez pas à vos ennemis le prétexte de calomnier la Liberté en l'appelant désordre; que le mot de *Fraternité* que vous avez inscrit sur vos bannières ne soit pas une vaine devise, et que l'indépendance de la Pologne soit le fruit d'une étreinte de paix et d'union de toute la nation française ! *Vive la France ! Vive la Pologne !*

» 15 mai 1848.

CHRISTIEU OSROWSKI.

Assemblée Nationale.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BUCHEZ.

SEANCE DU 17 MAI.

A midi et demi la séance est ouverte. Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Le citoyen président annonce le dépôt de plusieurs pièces sur le bureau, entre autres d'une adresse de la garde nationale du Havre aux représentants.

Un membre : Il serait convenable que l'Assemblée votât des remerciements.

LE CITOYEN PRÉSIDENT : Peut-être vaudrait-il mieux prendre une mesure générale, cette adresse n'étant pas la seule; sans compter que d'autres gardes nationales des départements viennent à l'envi payer de leurs personnes. Ainsi, cette nuit même est arrivé un bataillon de la garde nationale de Melun, qui vient se mettre à la disposition de l'Assemblée.

Le citoyen président donne lecture d'une lettre de M. Caussidière qui déclare donner sa démission de représentant du peuple.

Le citoyen président : La chambre accepte-t-elle ? (Oui ! oui ! Non ! non !)

LE CIT. GERMAIN SARRUT s'oppose à l'acceptation de la démission, justifiée par une honorable susceptibilité. Un mot fâcheux, celui de justification a dû blesser notre collègue, et il serait fâcheux. (Aux voix ! aux voix !)

LE CIT. SENARD, qui avait hier prononcé le mot justification, l'explique en quelques mots.

Un membre demande la question préalable qui, mise aux voix, est adoptée à une forte majorité.

Un membre demande que l'Assemblée, pour témoigner sa satisfaction à la garde nationale, la passe dimanche en revue. (Appuyé. — Non ! non !)

LE CIT. AVON propose que si la fête de dimanche n'est pas ajournée, l'Assemblée s'y rendra en corps de la Bastille. (Réclamations.)

LE CIT. VIVIEN : Je viens demander à la chambre de vouloir bien appliquer dès aujourd'hui le règlement qu'elle a voté hier. Il importe d'éviter ce dégel de propositions (on rit), passez-moi le mot, qui nous inonde; il importe de laisser aux honorables membres, pressés d'user de leur initiative, le temps de la réflexion. (Très bien ! très bien !)

LE CIT. SEVART, rapporteur de la commission chargée d'organiser les comités de l'Assemblée et des résolutions provisoires de la commission. Au comité de l'agriculture, dit-il, il s'est inscrit 200 représentants, au comité de la justice 217, tandis qu'aux colonies il n'y a eu que 34 inscriptions, dont 4 seulement avec demande de préférence. Au comité de l'Algérie, 31 seulement, avec 8 de préférence. Ainsi, deux comités se trouvent surchargés de demandes, tandis qu'elles manquent ailleurs. Nous n'avons pas cru pouvoir prendre sur nous une décision et transporter, par exemple, les membres inscrits au comité de l'agriculture dans les colonies. (On rit.) Nous avons pourvu au plus pressé en organisant les comités des travailleurs et celui des finances. Pour les autres comités, il sera nécessaire sans doute de prendre une disposition transitoire qui permettrait de ne pas exiger, quant à présent, que les comités fussent composés rigoureusement de 60 membres. Si l'Assemblée lui donne son approbation, la commission rédigerait une disposition en ce sens. (Très bien !)

LE CIT. RAPPOURTEUR des élections de la Corse rend compte des élections de ce département. Une première observation, dit-il, doit vous être soumise; elle concerne les deux membres de la famille Bonaparte, placés sous l'empire d'une législation particulière; mais votre bureau a pensé qu'en présence du vote des élections, qui ont fait acte de souveraineté, il n'y a pas lieu d'hésiter, et que les citoyens Bonaparte doivent être proclamés représentants. (Très bien !)

Une résolution différente vous est proposée relativement à l'élection du citoyen Louis Blanc. Par suite de diverses irrégularités dans trois arrondissements, votre bureau est d'avis que l'élection doit être annulée.

LE CIT. LOUIS BLANC : J'ignore complètement les faits dont il est parlé et qui sembleraient devoir invalider l'élection. Mais il y aurait un moyen simple et juste de savoir la vérité, ce serait d'ordonner l'enquête pour laquelle je serais le premier à voter.

Le citoyen rapporteur : L'enquête est parfaitement inutile; les pièces au dossier ne laissent aucun doute sur l'irrégularité. Une enquête n'apprendrait rien.

L'élection mise aux voix est annulée.

Les irrégularités signalées portent sur des erreurs de chiffres. Ainsi, la commission serait d'avis que l'élection du citoyen Louis Blanc annulée, le citoyen Abattucci, candidat suivant sur la liste, fût proclamé représentant. Plusieurs membres au contraire insistent pour une élection nouvelle, d'autant plus que le citoyen Abattucci, élu également à Orléans, a opté pour ce dernier collège.

LE CIT. PRUDHOMME appuie les conclusions de la commission qui sont adoptées.

LE CIT. ABATTUCCI déclare de nouveau opter pour le département du Loiret.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de la constitution composée de dix-huit membres.

Avant de procéder au dépouillement du scrutin, le citoyen Sénard, qui a pris le fauteuil de la présidence, met aux voix la question de savoir si les commissaires seront nommés à la majorité absolue.

L'Assemblée décide la question affirmativement.

Au moment du départ du courrier, le résultat du scrutin n'est pas encore connu.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

La commission du pouvoir exécutif arrête :

1^o Un corps de 2,000 hommes d'infanterie et de 600 hommes de cavalerie sera créé pour le service spécial de la police de la ville de Paris, sous le nom de *garde républicaine parisienne*;

2^o Les conditions de solde et d'admission dans ces corps seront déterminées par un règlement particulier basé en partie sur les conditions de solde et d'admission dans les corps qui ont droit de dresser procès-verbal;

3^o Ce corps, soldé par la ville de Paris et placé dans les attributions du ministre de l'intérieur, sera sous les ordres directs du préfet de police;

4^o Il sera procédé immédiatement à la formation de ce corps.

— La commission du pouvoir exécutif arrête :

Art. 1^{er}. Les corps ci-après désignés : garde républicaine, montagnard, Lyonnais et autres semblables, sont et demeurent licenciés.

Art. 2. Les hommes provenant de ces corps et qui satisfont aux conditions d'admission dans la garde républicaine parisienne pourront être versés de préférence dans cette garde.

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

Exposé général. — Deuxième partie. (Suite.)

BANQUE D'ÉTAT. — Nous proposons de convertir la banque de Paris en véritable banque de France, en banque nationale, d'établir dans chaque département un comptoir qui relèvera de la banque centrale comme annexe ou comme satellite.

Ces banques ne se confondraient point à la trésorerie nationale. Elles auraient une existence financière complètement indépendante. Elles ne feraient point d'avance au trésor pour l'acquit des dépenses publiques. Elles seraient exclusivement destinées à fournir du crédit au travail, à l'industrie, au commerce. Tout billet émis par elle devrait être donné contre une valeur, représentée par un gage; et quand nous disons valeur, nous entendons valeur présente, valeur capitale, et non pas une simple affectation sur des revenus futurs quoique certains.

On n'aurait pas de peine à trouver des administrateurs et d'excellents employés. Qu'on conserve le personnel au courant du service, pour les banques déjà établies; qu'on prenne parmi les principaux commis des banquiers les hommes les plus intelligents, et l'on pourra recruter dans chaque ville des fonctionnaires très capables. Quant à des caissiers, on en trouverait comme on trouve des receveurs-généraux, et un cautionnement répondrait de leur gestion.

Le conseil d'administration pourrait être composé d'hommes élus par les chambres de commerce, par les chambres syndicales des différentes corporations, par les municipalités. Ce conseil n'aurait que voix consultative; il serait chargé de donner des renseignements sur la solvabilité des emprunteurs.

Toute banque serait régie par un directeur assisté d'un conseil d'administration.

Enfin les banques seraient soumises à un contrôle sévère, à l'inspection des employés supérieurs des finances, à l'inspection d'un commissaire spécial du gouvernement délégué près de chacune d'elles; elles seraient placées sous la surveillance active et permanente d'une commission nommée par la chambre des représentants pour la banque centrale, par le conseil municipal pour les comptoirs des chefs-lieux de département.

Les banques devraient, en outre, publier tous les huit jours un état de leurs opérations, et cet état serait signé et certifié par les membres de la commission de surveillance, sous leur responsabilité.

Les billets des banques nationales auraient naturellement cours légal dans toute l'étendue de la République.

On ne saurait prendre trop de garanties contre les abus possibles de l'émission des billets. Il ne faut pas que le papier de banque devienne de la fausse-monnaie; il faut, au contraire, que ce papier inspire une confiance générale, une sécurité universelle, qu'il soit même préféré à l'argent. Cette confiance et cette sécurité dépendront des garanties qui seront prises pour l'émission des billets.

Quand on sera bien convaincu que chaque billet représente une valeur réelle, une valeur supérieure à la valeur nominale du billet mis en circulation; quand, de plus, le papier de banque sera reçu en paiement des charges publiques, pourra acheter, dans les entrepôts et dans les bazars nationaux, toute espèce de denrées et de marchandises, tous les objets quelconques de consommation, servira à échanger l'un contre l'autre les résultats divers du travail collectif, le billet circulera aussi facilement que les espèces métalliques, deviendra l'intermédiaire de tous les échanges, la monnaie nationale. Le peuple renoncera bientôt à ce préjugé grossier, qui consiste à croire que sans or ou sans argent une société ne peut exister, et alors les banques seront considérées comme des institutions de haute utilité.

Ainsi donc, aujourd'hui déjà, le billet pourrait remplacer avec avantage, avec économie, les métaux précieux. Mais dans le régime futur de l'association complète, on se passera même de billets, tout se bornera à un balancement de comptes; les teneurs de livres remplaceront les gargons de recettes.

Déjà, même dans la société actuelle, on pourrait rendre en partie superflu l'usage de la monnaie, de la monnaie métallique ou de la monnaie de papier. Il n'y aurait qu'à généraliser ce qui se pratique déjà sur une échelle trop restreinte : il suffirait que chacun de nous chargât un banquier d'opérer toutes ses recettes et de payer toutes ses dépenses, et que tous les banquiers, au moyen des comptes-courants, s'entendissent pour fonder leurs caisses particulières dans la centrale de la banque. La banque deviendrait alors le payeur et le receveur universel; elle solderait tous les comptes par doit et avoir.

Le jour où tout billet émis représenterait une valeur réelle, un gage positif; le jour où le billet pourrait acheter tout ce que la monnaie achète maintenant; ce jour-là le remboursement en espèces deviendrait inutile :

1^o Parce que le billet ne serait plus une simple promesse ;

2^o Parce qu'il jouerait exactement le rôle que joue la monnaie métallique.

Dès-lors la banque ne serait plus tenue de garder dans ses caves une réserve improductive; dès-lors les ressources de la banque ne seraient plus limitées par la proportion à conserver entre la réserve et les billets. Les besoins de la circulation, la valeur réelle des produits ou des gages à donner en nantissement seraient les véritables régulateurs de l'émission du papier.

La banque nationale, en représentant par des billets les valeurs existantes, en transformant en capitaux circulants ou disponibles les capitaux engagés, peut donc suffire à tous les besoins de la société, commander largement le travail, l'industrie, le commerce, sans recourir aux prêteurs d'argent, aux capitalistes. La banque peut mieux faire; elle peut à elle seule fournir presque tous les capitaux circulants, réduire les escompteurs à un rôle purement secondaire, au rôle d'assureur de signatures commerciales.

Elle pourrait, en renonçant à tout bénéfice, faire baisser à son gré le taux de l'intérêt, le réduire à une simple prime d'assurance, au plus grand avantage de tous les consommateurs.

A ce système on peut faire deux objections : la première, c'est que la banque de Paris est en possession d'un privilège; la seconde, c'est que l'Etat pourrait abuser de la circulation du papier.

La crise que nous subissons a prouvé l'insuffisance de la banque de Paris. Cette banque n'a pu se conformer à ses statuts, rembourser ses billets à bureau ouvert; elle a, par cela même, encouru une déchéance. L'Etat est en droit de la forcer à liquider, à établir la balance entre l'actif et le passif; il peut, sans scrupule, payer aux actionnaires la différence, puis prendre à son compte la suite des opérations. Il y a mieux : c'est son devoir, car c'est le seul moyen de maintenir l'activité dans la production, de

sauver de la ruine le commerce et l'industrie, de prévenir de nouvelles catastrophes, d'assurer l'ordre nouveau.

La seconde objection a été réfutée par les garanties exigées pour l'émission des billets.

(La suite à un prochain numéro.)

La Gazette officielle de Berlin publie un rapport de M. de Patow, ministre du commerce, de l'industrie et du travail. Après avoir prouvé que l'augmentation du salaire ou la diminution des heures de travail ne peuvent conduire qu'à une diminution du travail et à l'appauvrissement de l'état et des travailleurs, le ministre publie une ordonnance divisée en trois parties.

Par la première, il crée des comités locaux pour toutes les communes où la question du travail demande une solution immédiate. Ces comités sont composés mi-partie de fabricants et de patrons, mi-partie de travailleurs et de leurs délégués.

Ils décideront les questions locales et prononceront sur les différends qui s'élèvent entre les ouvriers et les patrons. Pour les questions de théorie, ces comités référeront aux commissions de districts créées par le second paragraphe. Ces commissions seront également composées moitié de travailleurs, moitié de patrons ou de leurs délégués. Elles se recruteront notamment dans les comités communaux.

Enfin, les commissaires de districts se mettront en correspondance avec la commission centrale, qui siégera à Berlin. Dans cette commission figureront les fabricants et les ouvriers délégués par les districts et les comités communaux. C'est, en un mot, une organisation qui s'étendra depuis la capitale jusqu'au dernier village.

Afrique française.

On lit dans l'Akhbar : « Le 12 mai, à huit heures du matin, M. le général de division Changarnier, gouverneur-général de l'Algérie, est entré dans le port à bord de l'Orénoque. Toutes les autorités civiles et militaires, les ulémas, les cadis, les chefs arabes sont allés à sa rencontre. M. le gouverneur a pris immédiatement possession de son commandement.

» Nous croyons que, sous sa main-ferme et habile, l'Algérie, cette fille déshéritée de la mère-patrie, obtiendra les droits qu'elle réclame depuis si long-temps.

» Nous dirons à notre gouverneur : Nous reportons vers vous toutes nos espérances, tous nos vœux, tous nos desirs ; nous comptons sur vous et vous pouvez compter sur nous.

» Votre tâche est ardue, difficile, mais vous êtes un des vétérans de l'Afrique, vous ne lui serez point infidèle. »

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON.
(17 mai 1848.)

M. Jourdan, au nom des marchands de la Feuille du Jour, a versé cinquante-deux francs cinquante centimes ; et 32 f. 50 c.

Chronique.

La destruction des barricades du faubourg de Brèze n'a pas calmé l'agitation qui régnait à Lyon ; nous avons eu hier une journée fort triste. L'élargissement des personnes incarcérées ces jours derniers était toujours la question agitée ; après deux descentes répétées de la part des ouvriers de la Croix-Rousse, l'autorité a délivré huit de ces inculpés dans l'incendie des métiers de M. Bonnet ; d'autres détenus par suite des actes commis dans les campagnes aux environs d'Anse et de Villefranche, ont ensuite été réclamés par les ouvriers ; M. le commissaire du gouvernement n'ayant pas cru devoir les faire mettre en liberté avant que la justice ait prononcé, ils redescendirent à Lyon, pendant que d'autres s'occupaient à élever des barricades aux Pierres-Plantées, aux Bernardines, aux Chartroux et dans plus d'autres endroits. Arrivé près des Terreaux, le détachement d'ouvriers débouchait sur la place, quand un ou deux coups de fusils partis involontairement des rangs de la garde nationale qui bordait l'Hôtel-de-Ville ont occasionné une assez grande rumeur : les boutiques du centre de la ville se sont fermées et sont restées ainsi le reste de la journée.

Aucune collision pourtant n'a eu lieu, et après plusieurs allées et venues les ouvriers sont remontés à la Croix-Rousse dont ils ont occupé les principales avenues. Vers dix heures du soir, un nouveau détachement est revenu à la préfecture demander encore le renvoi des prisonniers qui restent détenus. La réponse de M. Martin Bernard ayant été la même que précédemment, ils durent regagner le plateau où ils n'ont cessé de veiller.

Ce matin, vendredi, des barricades sont élevées aux Pierres-Plantées, aux Bernardines, aux Chartroux, aux barrières et dans la grande rue de la Croix-Rousse, à la Boucle, etc. Des petits passages ménagés dans les barricades sont maintenant les seuls endroits par où l'on peut passer pour aller et venir de Lyon à la Croix-Rousse. Du reste, les ouvriers ont relâché les divers agents de l'autorité dont ils s'étaient emparés.

— Mercredi matin, de bonne heure, quatre beaux escadrons du 10^e régiment de cuirassiers traversaient Villefranche, et se rendaient aux bruyères de Bois-Franc, où ils s'étaient donné rendez-vous, pour s'exercer à quelques évolutions de guerre, et y simuler l'établissement d'un bivouac en présence de l'ennemi.

Aussi la curiosité des habitants était-elle vivement excitée, et, malgré une journée pluvieuse, le vaste terrain des bruyères s'est-il bientôt couvert d'une population nombreuse, accourue de Villefranche et des communes voisines, et attirée autant par la nouveauté du spectacle que par les sympathies générales qu'a su se concilier dans le pays, depuis qu'il y est cantonné, le 10^e régiment de cuirassiers.

Après plusieurs évolutions dont l'exécution brillante a pu prouver que ce brave régiment était aussi instruit que discipliné, le bivouac a été établi suivant les règles de l'art militaire. M. le général Lebon-Desmottes, commandant la brigade de cavalerie de réserve de l'armée des Alpes, assistait à ces exercices. Il a parcouru la ligne des avant-postes, et, à sa rentrée au bivouac, il a pris place à un banquet préparé par les soins du colonel Gado, commandant le 10^e cuirassiers, et auquel avaient été conviées les principales autorités du pays, ainsi que tous les officiers du régiment.

Pendant ce temps, des distributions régulières de vin, fournies avec l'empressement le plus cordial par les communes voisines, se faisaient aux troupes bivouaquées qui avaient apporté des vivres, et le camp a pris alors l'aspect d'une fête improvisée où n'ont cessé de régner l'ordre et la plus franche gaieté, et qui, une fois de plus, a prouvé l'union intime et l'accord parfait qui existent entre les habitants et les militaires du 10^e cuirassiers.

— M. Lortet est parti malade de Lyon ; la voiture de Châlons à Dijon a été déterminée de violentes douleurs dans la région du foie, et il a dû rester neuf jours à Dijon.

Se sentant trop faible pour partager les travaux de l'Assemblée nationale, devant conduire son fils à Strasbourg, il s'est dirigé sur cette ville à petites journées ; il y est arrivé fort souffrant et il y est encore. Il a écrit à l'Assemblée pour s'excuser de n'avoir pu jusqu'à ce moment prendre part à ses travaux.

— M. le maire de Givors nous écrit que les chantiers fermés lundi soir par quelques hommes exaltés par le manque de travail et

de pain, ont été réouverts dès le lendemain à la satisfaction de ceux-là même qui avaient prêté leurs concours à un acte inintelligent contre les travailleurs occupés.

La manifestation des malheureux ouvriers n'a pas amené l'emploi de moyens répressifs ; les fonctionnaires les plus influents de Givors se sont mêlés aux ouvriers, les ont raisonnés et n'ont pas tardé à leur faire comprendre quel dommage on causait à tous en arrêtant les travaux en activité.

— Le citoyen Champin est nommé sous-commissaire du gouvernement dans l'arrondissement de Trévoux.

— M. Auguste Petetin, frère du commissaire-général, vient d'être nommé commissaire de la République dans le département du Jura.

— On lit dans le Patriote Jurassien :

« En exécution d'un arrêté du maire, une fête a été célébrée dimanche dernier à Lons-le-Saunier, en l'honneur du pouvoir exécutif qui doit gouverner la République jusqu'à ce qu'elle ait une constitution.

» Samedi soir, la fête fut annoncée par une salve de coups de canon, le son des cloches et des airs patriotiques joués alternativement par les musiques de la garde nationale et de la garnison.

» Dimanche, à deux heures, les deux légions de garde nationale de notre ville étaient réunies sur la promenade de la Chevalerie. Après une revue et la reconnaissance des chefs, M. le maire a prononcé un discours de circonstance, parfaitement senti, qui a été suivi des cris de Vive la République ! Vive le maire ! M. le colonel a fait aussi une petite allocution qui a terminé cette belle réunion, où nos concitoyens s'étaient rendus avec beaucoup d'empressement. Nous croyons pouvoir dire, avec un bien vif plaisir, que si toute notre garde nationale eût été armée, elle se serait trouvée au grand complet à cette revue ; car il n'y manquait guère que les citoyens qui n'ont pas encore de fusils.

» Le soir, il y a eu illumination, musique et salve d'artillerie.

» Ce matin, entre quatre et cinq heures, un léger tremblement de terre s'est fait sentir à Lons-le-Saunier. »

— Hier, à trois heures de l'après-midi, une double catastrophe a plongé le quartier de la Porte-de-Roan, à Marseille, dans le deuil et la consternation.

Dans une maison tout près de la pyramide, au commencement du Prado, un individu qui, depuis plusieurs jours, faisait subir à sa femme, qui était enceinte de huit mois, les plus mauvais traitements, a fini par la saisir avec violence et, d'un moment d'aveugle colère, l'a précipitée du troisième étage dans la rue où elle n'a pas tardé à rendre le dernier soupir. Un cri d'effroi s'est fait entendre parmi les personnes témoins de cette horrible scène ; mais à peine les gens du quartier accouraient-ils pour porter secours à la malheureuse victime, que le meurtrier s'est élancé à son tour du troisième étage et s'est tué sur le coup en tombant sur le pavé.

Un moment après, la justice faisait emporter les deux cadavres.

(Sémaphore.)

Condition des soies du 18 mai. — Ouvrées, 11 ballots. Grèges, 1 ballots. Dernier numéro, 711.

Spectacles du 19 mai 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Guillaume Tell, grand opéra. — Un Divertissement.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Don César de Bazan, drame. — La Rue de la Lune, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On lit dans le Phare de la Manche : « L'ordre est arrivé à Cherbourg de presser l'achèvement du vaisseau de 100 canons le Henri IV, qui est sur le chantier depuis 1829.

» On travaille activement, au port de Cherbourg, à l'armement des frégates la Forte et l'Alceste, l'une de 60, l'autre de 52 canons. »

— Le citoyen Caussidière, préfet de police, a envoyé ce soir sa démission à la commission du pouvoir exécutif qui l'a acceptée.

— Le secrétaire-général de la préfecture de police a envoyé sa démission au citoyen ministre de l'intérieur.

— On lit dans l'Union :

« Les questeurs de l'Assemblée nationale préviennent les citoyens que, jusqu'à nouvel ordre, il ne pourra plus être admis de public dans les tribunes. Un tassement s'y étant opéré par suite des événements du 15, il en résulte la nécessité de faire des travaux pour consolider la salle. »

— On lit dans le Courrier Français :

« On assure que notre station des mers de Chine, qui ne compte en ce moment qu'un seul bâtiment, la corvette la Bayonnaise, va être augmentée d'une frégate. Les dernières nouvelles présentent de la gravité. Les Chinois se montraient chaque jour plus mal disposés pour la population européenne, et des massacres avaient eu lieu de nouveau. Le gouvernement anglais, de son côté, avait demandé des secours et de renforts à Madras et à Bombay, et il faisait dépendre de ces renforts l'avenir des établissements anglais en Chine. »

— On annonce qu'un traité offensif et défensif vient d'être signé entre la Suède et le Danemark, et qu'en apprenant la conclusion de cet acte, M. Brasseur de Saint-Simon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Stockholm, avait demandé ses passeports.

— Le 16 mai toutes les légions de la garde nationale et la troupe de ligne ont rempli les abords de la préfecture de police. Il s'agissait du licenciement de la garde républicaine. L'hôtel a été occupé sans collision par la garde nationale.

Les montagnards, qui étaient casernés dans la rue Saint-Victor, ont aussi évacuée ce poste sans résistance et se sont dispersés.

Cette journée, comme celle du 16, a fait éclater l'esprit d'ordre et le dévouement de la garde nationale.

De nombreuses légions de la banlieue sont venues, dans la journée, apporter leur concours à la population parisienne.

Nouvelles étrangères.

SUISSE.

BERNE, 11 mai. — Aujourd'hui la diète s'est réunie de nouveau. La séance a été ouverte par le président Ochsenbein qui, dès la veille, avait retiré sa démission. La question de l'occupation des frontières de la confédération était à l'ordre du jour. En conséquence des renseignements suivants : que des troupes autrichiennes se rassemblaient dans le Tyrol et le Vorarlberg, sur les frontières suisses ; que, selon toute apparence, elles prendront par l'Eugadine et la vallée de Santa-Maria leur route vers la Lombardie, le conseil directeur de la guerre propose de mettre sur pied un corps d'observation de quatre brigades. La diète décide, à l'unanimité, qu'une commission de sept membres examinera la question.

— Voici l'arrêté pris par la diète le 15 courant, au sujet des mesures à prendre pour préserver la Suisse d'une violation de territoire de la part de l'Autriche. L'article 4 de cet arrêté n'a été voté que par 13 cantons sur 20 dont les députés assistaient à la diète :

« La diète fédérale arrête :

» Art. 1^{er}. Les troupes des cantons des Grisons et du Tessin mises sur pied par le directoire fédéral pour protéger ces cantons, seront placées sous le commandement d'un divisionnaire que le conseil de la guerre a à nommer. Pour le moment il ne sera pas mis un plus grand nombre de troupes sur pied,

» Art. 2. Le commandement fédéral sera provisoirement maintenu à Bâle.

» Art. 3. Le directoire fédéral est invité à négocier s'il est possible, avec l'étranger un nouvel emprunt, indépendamment de celui qui a déjà été accordé, pour faire face aux dépenses militaires, et à le soumettre à l'approbation de la diète.

» Art. 4. Les cantons sont invités à prendre les mesures nécessaires en vue d'empêcher qu'il ne se fasse sur leur territoire aucun enrôlement de volontaires pour des services militaires non capitales et qu'il ne se forme des corps armés pour porter du secours à l'étranger. »

— Dans sa séance de lundi, 15 mai, la diète a dû commencer la discussion sur le projet de pacte ; d'après les premiers renseignements, l'espoir d'arriver à réunir une majorité n'est pas tout-à-fait perdu.

VALEAIS. — Les deux derniers convois de volontaires vaudois pour la Lombardie, qui ont été casernés à Sion pour y recevoir l'instruction militaire de leurs chefs, vont entrer en Lombardie. On les attend avec empressement à Milan, et l'on s'y prépare à leur faire un bel accueil.

— Le Vorort a levé deux nouveaux bataillons d'infanterie (de Zurich et de Saint-Gall) pour la défense des frontières du côté de l'Italie.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 15 mai. M. Bankes : La première fois que la chambre se formera en commission des subsides, je lui proposerai de voter une résolution portant qu'elle a vu avec regret que le ministre des affaires étrangères était intervenu dans les affaires intérieures de l'Espagne, et avait mis ainsi S. M. et son ambassadeur à la cour de Madrid dans une position humiliante et de nature à altérer les relations d'amitié qui ont existé jusqu'à ce jour entre les cabinets des deux pays.

— La position du cabinet anglais ne paraît pas très affermie. La conduite de lord Palmerston en Espagne l'a beaucoup ébranlé. On parle d'une combinaison qui ferait revenir sir Robert Peel aux affaires. Une visite qu'il a faite dernièrement à Osborne House (île de Wight) a, dit-on, pour but de concerter le changement qui doit avoir lieu.

IRLANDE.

On écrit de Dublin que la cour du ban de la reine a définitivement fixé au 29 mai le jugement de l'affaire d'excitation à la révolte intentée à M. Mitchell, rédacteur de l'United Irishman.

PORTUGAL.

Nous avons reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'à la date du 19 courant. Les dissensions entre les chartistes avaient augmenté. Les exaltés de la section de José Cabral s'étaient déclarés en hostilité ouverte avec le gouvernement. Ils l'ont constitué en minorité à l'occasion d'une commission de la chambre des députés. On pensait que les cortès seraient dissoutes, s'ils ne se soumettaient pas. Les cortès avaient sanctionné la loterie nationale qui a pour objet l'amortissement des billets de la banque de Lisbonne.

(Morning-Chronicle.)

ALLEMAGNE.

On lit dans la Gazette de Cologne du 11 mai : « **FRANCFORT, le 10 mai.** — La séance de la commission des 80, qui a eu lieu, a inspiré un vif intérêt. Il s'agissait, en effet, d'un rapport sur un différend qui s'est élevé entre la diète et le comité. M. Abegg a communiqué à l'assemblée un document inconnu jusqu'alors : c'est une résolution de la diète, en date du 4 courant, qui n'était pas destinée à la publicité. Il y est dit que le véritable but de la création du triumvirat est de foamer, vis-à-vis de l'Assemblée nationale, dans le cas où elle se déclarerait constituante, et ne voudrait pas entrer en arrangement avec les souverains ; une représentation énergique des gouvernements, attendu qu'une pareille mesure ne pourrait être prise ni par la diète elle-même ni d'une autre manière sans amener des inconvénients très graves. Cette révélation a produit une impression extraordinaire sur l'assemblée.

» En vain M. Wipperfmann a essayé de présenter l'affaire comme étant sans importance, M. Lehne lui a répondu énergiquement qu'il ne s'agissait de rien moins que d'escamoter au peuple allemand sa conquête la plus importante, le pouvoir constituant, et de l'amour à pactiser avec les princes. »

— On nous écrit de Breslau (Haute-Silésie), le 8 mai 1848 :

« Je m'empresse de vous faire savoir que toutes nos espérances sont encore trompées ; que le peuple allemand, qui nous a promis la Pologne libre et indépendante, ne donne en retour de ces promesses que la mort ou la prison.

» La réaction est complète en France et en Autriche, tout y rentre dans le premier état de choses ; ces deux gouvernements donnent la main à la Russie et travaillent avec la plus grande énergie à détruire tout espoir de régénération de la Pologne.

» Malgré mon passeport pour Posen, je n'ai pu arriver dans cette ville ; les frontières prussiennes étaient déjà fermées pour nous autres émigrés. Cependant nous avons pu réussir à pénétrer jusqu'à Dresde, où nous avons fait viser à grand peine nos passeports pour Cracovie. Ici un de nos généraux a commencé à organiser l'armée ; mais il n'y avait point d'armes et il y avait peu d'argent ; cependant, on a pu ramasser une cinquantaine de mille francs, et on les a envoyés en France pour acheter des armes. On a fait fabriquer à Cracovie des lances ; mais, le jour où l'on a voulu les faire sortir de l'atelier, les Autrichiens ont jeté le masque et se sont précipités sur ces armes pour s'en emparer. Les Polonais ont voulu défendre leur dépôt, et une bataille sanglante a eu lieu pendant deux heures : les Autrichiens ont tiré à bout portant contre les émigrés et le peuple désarmés ; puis ils ont égorgé les femmes offensives et les enfants.

» Telle a été l'origine de l'affaire de Cracovie ; me voici de retour à Breslau en Silésie (Prusse).

» Dans le duché de Posen, de 20,000 hommes organisés, il reste, au plus, 10,000 combattants armés de faux et de piques. A peine a-t-on quelques armes à feu, et l'on combat journellement contre les Prussiens. Mierowski n'acceptera aucune capitulation, bien décidé à succomber sous le nombre.

» Nous ignorons le sort qui nous attend à Breslau. La colonne de 230 Polonais, qui était partie d'ici pour Berlin, a été conduite dans la forteresse de Magdebourg.

» Nous sommes à peu près 600, dont presque tous officiers, tournant nos regards vers la France, en laquelle nous mettons toute notre espérance.

» Plusieurs d'entre nous veulent rentrer en France avant qu'on nous retienne comme prisonniers de guerre. Nos ressources s'épuisent, et nous ne pouvons rien espérer de ce peuple glacial et égoïste ; c'est la France, votre belle patrie et la nôtre adoptive, qui est pour nous l'espoir et la providence. J'attendrai encore quelques jours, et si n'y a rien de nouveau, avec le désespoir dans le cœur, je quitterai ce pays et ces peuples sur lesquels nous avons trop compté. »

AUTRICHE.

VIENNE. — On croit que M. d'Appelhof remplacera M. de Pillersdorf au ministère de l'intérieur. Le conseiller aulique Baumgartner sera probablement nommé ministre des travaux publics. La diète provinciale autrichienne se réunira dans quelques jours pour commencer les travaux préparatoires pour la diète générale. On ignore encore quelles résolutions les Slaves prendront dans l'Assemblée nationale qui se réunira à Prague. Il est certain qu'il y a deux espèces de circulaires : les unes secrètes, les autres patentes.

— On espère que les troubles slaves amèneront un rapprochement de la Hongrie ; mais on ne dit pas encore qu'elle soit disposée à se charger d'une partie de la dette publique. Le comte d'Appony arrive de Paris ; mais on assure que ce n'est point pour prendre la direction du ministère des affaires étrangères.

C'est le comte Colloredo que l'opinion publique désigne pour occuper ce poste si important dans les circonstances actuelles.

On annonce que la nouvelle loi concernant la liberté de la presse contiendra la défense d'apposer des affiches sur les murs. On les soumettra à un contrôle sévère.

— Le comte Deym, qui est un ami sincère de la Bohême, mais qui veut aussi le bien de l'Allemagne, a adressé au comité national de Prague une lettre dans laquelle il déclare que, si les Bohémiens refusaient de procéder aux élections pour le parlement national allemand, ils feraient une tenta-

tive pour se détacher de la confédération germanique, et que, si l'Allemagne pour se détacher consentir, elle pourrait, comme à l'égard du Schleswig-Kolstein, intervenir à main armée pour maintenir l'intégrité du territoire.

Le gouvernement vient de décider que les seconds bataillons de la landwehr de trente-cinq régiments d'infanterie allemande seraient organisés, et que chaque bataillon aurait six compagnies. Ces bataillons auront un effectif de 53,000 hommes. Après-demain, le premier bataillon des volontaires viennois partira pour l'armée d'Italie.

L'anxiété s'accroît de jour en jour dans la capitale de l'empire d'Autriche. Le 5 mai devait éclater un mouvement contre l'impératrice, protectrice avouée des rédemptoristes. La garde civique est parvenue à le prévenir.

Des nouvelles de la Hongrie, du 5 mai, disent que les voyageurs, venus de la Valachie, ont vu ces provinces envahies par un camp russe considérable et prêt à se mettre en mouvement contre les Magyars hongrois.

La plus grande agitation règne aussi dans la capitale de la Bohême, à Prague.

PRUSSE.

A Berlin, la réaction est complète. Le prince royal doit revenir de Londres. Le peuple murmure; mais les troupes et une partie de la garde nationale préparent leurs armes contre le peuple.

On écrit de Berlin à l'Indépendance belge :

Les élections pour Berlin, dans les provinces, sont beaucoup plus satisfaisantes que l'on avait osé l'espérer. MM. Hansemann et Bekkerath ont eu l'honneur de plusieurs élections simultanées. Je me félicite de vous avoir mis en garde contre les fausses nouvelles annoncées de Königsberg. Ce sont MM. Zannau, Kosch et de Schoen qui sont députés pour la ville et le cercle. Sperling, de l'ancienne diète, se trouve parmi les suppléants. Tous ces choix sont excellents.

La majorité de la constituante de Prusse, on peut le dire dès à présent, sera franchement libérale et radicale vers la gauche; quelques provinces se chargeront probablement de composer sur la droite une petite opposition conservatrice.

Les termes de *radicaux* et de *constitutionnels* ne répondant pas exactement à ce que l'on comprend au dehors par ces désignations, j'ai cru utile de recueillir les professions de foi des députés pour Berlin dans les réunions préparatoires. Cette recherche a eu pour résultat de constater, pour moi, l'existence de deux partis, dont l'un veut une seule chambre, le roi sans veto ou avec un veto fort limité, enfin le droit de faire la paix et la guerre réservé à la chambre.

Le programme que je viens d'indiquer rallie les radicaux et les ultra-radicaux. Seulement ces derniers ne s'en contentent que pour le moment, sauf à l'étendre dans la suite.

Dans les réunions électorales, les députés Kirchmann, Zacharias, Berends et Jung ont adopté ce programme, les deux derniers provisoirement. L'idée du provisoire était sous entendue. Elle ressortait de l'ensemble des déclarations faites par les candidats ultra-radicaux. M. Jung a ajouté que les dénominations de *république* et de *monarchie* sont des abstractions, et qu'il était possible d'imaginer un président héréditaire et d'appeler roi ce président.

Le parti dont je vous parle a eu cinq députés sur les dix qu'il y avait à nommer pour Berlin. M. Berends, vous vous en souvenez, a été élu deux fois.

DE LA FRONTIÈRE RUSSO-PRUSSIENNE, 1^{er} mai. — De nombreux renforts ont passé dans les dernières semaines le Niémen, près de Kowno, pour augmenter les corps de Rudiger et de Schotschachofsko, qui comptent déjà 80,000 hommes. Le second corps d'infanterie de Kaprianow s'est mis en marche de Wilna. Il sera remplacé par le corps de grenadiers qui vient des colonies militaires. Les gardes cantonnées et colonisées autour de Pétersbourg et de Nowogorod ont reçu l'ordre de se mettre en marche le 1^{er} mai (13). Il y a beaucoup de troupes disponibles dans la petite Russie et à Kiew, surtout de la cavalerie, qui a figuré dans le temps au camp de Worsnesersk.

POSEN, 9 mai. — On se rappellera sans doute que le commissaire de justice Krantzofer, — qui depuis quelque temps se nomme Krotowski, — et quelques autres, ont adressé, au nom de la République polonaise, et comme chefs des corps de partisans polonais, des lettres et des ordres aux autorités prussiennes, en chargeant le tribunal secret des corps de partisans de l'exécution de ces ordres. Le général de Pfoel a rendu hier un ordre par lequel il déclare que l'établissement de ce tribunal secret n'est autre chose que l'organisation de l'assassinat. Il ajoute que ceux qui ont envoyé les ordres aux autorités prussiennes seront sévèrement punis. Chacun est invité à les arrêter et à les livrer. Ceux qui donneraient asile aux hommes qui exci-

tent à l'assassinat et qui les cacheraient ou favoriseraient leur fuite seront également punis.

(Gazette de Breslau.)

Il arrive des divers points du pays des protestations, et il se fait des manifestations contre le rappel du prince de Prusse à Berlin. Il est dès à présent certain que le retour du prince, qu'on considère comme l'auteur principal des massacres de Berlin, n'aura pas lieu.

POLOGNE.

La Russie prohibe l'exportation du blé et de toute espèce de denrées pour la Galicie; les chevaux sont compris dans la mesure qui interdit aussi l'exportation du bétail.

La Russie veut prendre la Pologne autrichienne par la famine.

L'archevêque de Posen, invité par le commissaire prussien Pfuel à prêcher la paix dans le duché, a déclaré qu'il ne publierait de lettre pastorale, dans ce sens, que si les troupes prussiennes évacuaient immédiatement le duché.

RUSSIE.

Un ordre impérial, et que nous recommandons même à la République, enjoint à tous les fonctionnaires civils, possesseurs d'une fortune quelconque, de prouver par quels moyens ils l'ont acquise.

Lukase en question en rappelle un autre, d'après lequel les usuriers sont condamnés en Russie : la première fois, à une prison rigoureuse de cinq ans et à une très forte amende; la seconde fois, à la confiscation et à l'exil en Sibérie.

Quatre corps d'armée russes sont échelonnés depuis Varsovie jusqu'à Kalisch.

Le gérant responsable, M. NUBAT.

CONSERVATOIRE ROZET.

Les exercices publics des élèves vont reprendre leur cours tous les samedis soir, à dater du 20 courant.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les puces, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 18 mai 1848.

NOMBRE D'ACTION.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	495	
2,000	1,000	Banque de Lyon.		1,420
520	5,000	Bateaux à vapeur.	6,750	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,700	
200	5,000	Société lyonn. des transp. Rh.-Saône.	4,300	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	10,000	
1,050	500	Compagnie de l'Argle.	900	
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	450	
5,200	5,000	Canal de Givors.	7,225	
430		Chemins de fer.	16,000	
	5,000	Id. Industrie des gérants.		
400	5,000	Id. Industrie des fond.		
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	3,500	
	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,500	
	500	Fonderie de la Mulatière.		
		de l'Horme.	490	527 50
		Bessèze.		
14,485	1,250	Mines de houille.	710	
1,000	1,000	Compagnie générale.		
		Obligations de ladite compagnie.	850	
2,500	5,000	Compagnie générale des Tréfond.		
5,000	5,000	Compagnie des mines des Lites.	400	
450	2,000	Compagnie du Villars.	1,340	
300	2,000	Ponts.	2,050	
220	2,000	Sur le Rhône.	1,600	
1,790	2,000	de la Feuille.	1,153	
		du Palais-de-Justice.	220	
		de l'Île-Barbe.		
		de Vaise.		
		de Couzon.	4,100	
4,300	5,000	Omnium.	490	
		Union lyonnaise.	53,0	
		Moulin à vapeur de Perrache.	500	
		Gare de Vaise.	850	
		Terrains de Vaise.		
		Compagnie des Eaux de Villefranche.		

En vertu de la loi sur les ventes aux enchères de marchandises neuves, du vingt-cinq juin mil huit cent quarante et un, promulguée le 1^{er} juillet suivant, et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal de commerce de Vienne, le neuf mars mil huit cent quarante-huit, enregistré, tous les objets mobiliers, denrées et marchandises appartenant au sieur Benoit Marré, ci-devant marchand-épicière, domicilié à Vienne, rue de la Charité, et actuellement sans profession, ont été vendus aux enchères par le ministère de M. Armanet, commissaire-priseur à Vienne, les vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq dudit mois de mars.

Cette vente a produit la somme de mille trois cents cinquante-trois francs soixante et quinze centimes brut.

Les créanciers du sieur Benoit Marré, qui ont des droits à prétendre sur la somme ci-dessus, sont invités à déclarer, dans le délai de quinzaine, à partir de ce jour, sous peine de forclusion, leurs créances à M. Armanet, commissaire-priseur à Vienne, ou à M. Joseph Coutamion aîné, propriétaire, domicilié en la même ville, créancier chargé par le jugement du neuf mars mil huit cent quarante-huit, le distribuer aux ayants-droit le produit de la vente dont s'agit.

Vienne, le 22 avril 1848. (2698)

F. SOLIER,
FABRICANT DE
MANTEAUX IMPERMÉABLES,
Rue des Célestins, n° 6.
BLOUSES
D'ORDONNANCE
POUR LA GARDE NATIONALE
(Modèle de Paris.)

Fourniture à forfait pour toutes les communes de France.
On demande des ouvrières. Inutile de se présenter, si l'on ne coud pas bien. (2702)

Compagnie des Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.
L'assemblée générale annuelle des actionnaires est fixée au mercredi 31 mai 1848, au siège de la Société, rue Saint-Hélène, n° 4, à Lyon. (1970)

Etude de M^e Charles Didier, avoué à Lyon, rue du Palais, n° 4.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, au Palais-de-Justice, local et issue de la deuxième chambre, le samedi 3 juin 1848, d'une belle maison de construction récente, avec cour close de murs, hangar et puits à eau claire, située à la Croix-Rousse, rue du Sentier, n° 1, laquelle appartient aux mariés Guigue et Janin, Garon et Montmessin.

Cette maison, qui présente huit ouvertures à chaque étage sur la façade principale qui est au midi, et sept ouvertures à chaque étage sur la façade au nord, se compose de caves, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers au-dessus.

Elle est construite en maçonnerie et desservie par un escalier en pierre jusques et y compris le quatrième étage.

L'adjudication sera tranchée au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, et pardessus, outre les charges, la mise à prix de cinquante mille francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Charles Didier, avoué à Lyon, rue du Palais-de-Justice, n° 4, et au greffe du tribunal civil de Lyon pour prendre connaissance du cahier des charges. (4898)

AVIS. MM. les actionnaires de la Compagnie pour l'Eclairage au Gaz de la ville de Clermont-Ferrand sont invités à se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu pour motif d'urgence le lundi 22 mai, à midi, aux bureaux de transfert de la Société, place Neuve-des-Carmes, n° 7. (2704)

MALADIES DE POITRINE.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les Maladies de Poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3825)

ÉCLAIRAGE AU GAZ.

MISS.	NOMS DES VILLES.	D'ÉCLAIR.	ÉMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.
500	Abbeville.	500	450	Mézères et Charleville.	980
300	Alais.	275	500	Milan.	670
	Aleçon.		1,305	Montréal.	1,000
500	Amiens.	420	500	Montpellier.	300
500	Annouay.	530	500	Moulins.	160
	Arles.		500	Mulhouse.	620
500	Autun.	300	500	Naples.	650
	Avignon.		440	Nevers.	290
500	Baden-Baden.	480	500	Padoue, Vicence, Trévise.	400
	Bedarieux.		500	Perpignan.	500
	Sayonne.		500	Plaisance.	250
450	Besançon.	600	500	Puy.	320
1,000	Boulogne, Sèvres et S-Clou.	1,050	500	Rennes.	230
500	Bourg.	550	500	Riom.	425
1,000	Bourges.	500	500	Rive-de-Gier.	230
400	Clermont.	420	500	Saône-et-Loire.	450
280	Chambéry.	760	700	Saint-Chamond.	1,500
	Cherbourg et Lorient.		500	Saint-Etienne.	1,300
500	Colmar.	425	500	Strasbourg.	1,300
700	Dijon.	920	500	Tarare.	210
	Diele.		500	Trois villes du Midi.	500
400	Florence.	585	500	Troyes.	375
	Gènes.	832 50	500	Turin.	530
600	Grenoble.	750	500	Udine.	1,500
	Guillottière.		500	Valence.	520
	Laval.	510	500	Venise.	675
	Limoges.	525			
	Livourne.	420			
	Lodève.				
1,000	Lyon, Compagnie Perrache.	5,400			
2,005	— nouvelle émission.				

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 19 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.	LIQUID.	COUR.	LIQ. PROCH.
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	540			
prime d. 10.				
Paris à Rouen.				
prime d. 10.				
Avignon à Marseille.	205			
prime d. 10.				
Orléans à Vierzon.				
prime d. 10.				
Chemin du Nord.				
prime d. 10.				
Paris à Lyon.	503			
prime d. 10.				
Mines de la Loire.	213 75			
prime d. 10.				
RENTES. — 5 0/0, 72.				

Bourse de Paris du 15 mai 1848.

Les cours de la rente étaient très fermes et même en hausse. Le 5 0/0, qui était hier à 47 25, a fait 47 80 et 48 30, et ferme à 48. Le 5 0/0, qui a fermé hier à 70, a varié de 70 à 72, et reste à 71 80.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	48	48
Quatre pour cent français.		
Quatre et demi pour cent.		
Cinq pour cent français.	70	71 50
Cinq pour cent belge (1842).	67 1/2	67 5/8
Saint-Germain.		
Versailles (rive droite).	120	
Versailles (rive gauche).	102 50	105
Paris à Orléans.	540	555
Paris à Rouen.	400	400
Rouen au Havre.	200	
Avignon à Marseille.	200	
Strasbourg à Bâle.	82 50	85 50
Orléans à Vierzon.	250	247
Orléans à Bordeaux.		
Chemin du Nord.	342 80	345 75
Paris à Strasbourg.	352 50	353
Tours à Nantes.	335	335 75
Paris à Lyon.	503 75	505

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulailleur, 19.

Le Chocolat Menier,

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom **Menier** soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Le **Chocolat Menier** se trouve chez les pharmaciens et les épiciers. (7473-8330)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des Hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

Y Grenble, cochez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3738)

DENTIFRICES DE QUININE
Eau et Poudre
A BASE DE QUININE et de MAGNÉSIE

laissant à la place une fraîcheur et un parfum délicieux.
BOITES et FLACONS à 3 fr. et 1 fr. 50 c.; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.
M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7648)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cellerier, méd. en chef de l'Hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méd. de Paris s'emploient-ils plus que lui. Son usage est à 4 jours les écoulements sans aucun colique ni douleur d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., s'obtient gratuitement moins cher DÉPÔT JOZEAU, ph. r. Montmarie, 161, et dans les meilleures pharmacies. (1740)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.